

Département des Pyrénées Atlantiques
COMMUNE D'ASSON



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2015-2016



Mairie d'Asson – 20 place Saint-Martin - 64800 ASSON
Tel : 05 59 71 02 65 – Fax : 05 59 71 04 43 – info@asson.fr

Date de présentation du projet : Avril 2015

Collectivité territoriale porteur du projet : commune d'Asson

Nom du correspondant : Me CRASPAY Delphine

Fonction : adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires

Adresse : 20 place Saint Martin 64800 ASSON

Téléphone : 05.59.71.02.65

Adresse électronique : info@asson.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : commune d'Asson

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire mais en « zone de montagne ».

Nombre d'établissement scolaires concernés : 2

L'école du Bourg

L'école du Pont Latapie

Public concerné

Effectifs	école du Bourg	école du Pont Latapie	total
enfants de moins de 3 ans	7	3	10
enfants de 3 à 5 ans	63	9	72
Niveau élémentaire	99	24	123
		effectif total:	205

Mode d'inscription aux activités proposées :

-L'inscription est gratuite.

-Sur la base du volontariat.

-Elle se fait par cycle entier (période allant de vacances à vacances) et pour l'année.

Le coupon réponse est à renvoyer avant le 15 Juin de l'année pour l'année scolaire suivante.

Modalités d'information des familles :

Pour les nouveaux arrivants et les TPS/PS, avec le dossier d'inscription seront jointes les documentations :

- «La réforme des rythmes scolaires à Asson».

- La fiche de renseignement communale.

- La fiche d'inscription aux APS.

Pour les enfants déjà scolarisés, l'information sera faite lors des conseils d'école, par des informations diffusées dans les cahiers des enfants et par affichage sur les tableaux d'information à l'entrée de chaque école.

Le site de la commune «asson.fr» permettra de diffuser largement l'information dans l'espace enfance, écoles élémentaires, rubrique documents à télécharger.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT : le vendredi de 15h00 à 16h45

Indiquer la date à laquelle l'éventuelle dérogation à l'organisation scolaire a été accordée:
le POTS a été validé le 04 juin 2014 selon le tableau suivant :

ECOLE DU BOURG					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h15	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45					
	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
			Fin de classe 11h45		
12h00	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45					
	Classe	Classe		Classe	Classe
				Fin de classe 15h00	
16h00	Fin de classe 16h00	Fin de classe 16h00		Fin de classe 16h00	APS
	Etude surveillée/garderie	Etude surveillée/garderie		Etude surveillée/garderie	
16h45	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
18h30					

ECOLE DU PONT LATAPIE					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30					
	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00					
13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
	Classe	Classe		Classe	Classe
15h00	Fin de classe 15h00	Fin de classe 15h00			Fin de classe 15h00
15h15	Garderie	Garderie		Fin de classe 15h30	APS
16h45	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
18h30					

L'horaire de fin de classe du Vendredi a été volontairement arrêté pour les 2 écoles à 15h00 afin de mutualiser les activités périscolaires et de permettre aux enfants de la commune de partager un temps commun.

Durée du PEDT : 3 ans

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires (2014/2015):

Dès la rentrée 2014, le vendredi de 15h00 à 16h45 des activités périscolaires gratuites regroupant les enfants des 2 écoles de la commune ont été mises en place par la municipalité. Elles regroupent de 145 à 160 enfants en fonction des cycles.

Cette année, les enfants ont fait de la musique, du chant, des loisirs créatifs, de l'éducation à la santé, de la danse, du VTT, du handball, du rugby, du football, de l'escrime, de l'initiation à la faune et à la flore, des ateliers de biodiversité et des jeux de société.

Autres modes d'accueil :

Dès la rentrée de Novembre 2014 sur l'école du bourg, après concertation avec les enseignants des écoles, une étude surveillée à été mise en place le lundi, mardi et jeudi après la classe sur 45 min. Cette activité fait suite au retour des questionnaires diffusés en Mai 2014 aux parents d'élèves et d'où une demande en ce sens émanait. A ce jour, elle concerne un peu plus de 15 enfants.

Un service de garderie est en place matin et soir. Elle accueille jusqu'à 30 enfants le matin et 35 enfants en moyenne le soir pour l'école du Bourg. Pour l'école du Pont Latapie, 5 enfants en moyenne sont concernés le matin et une quinzaine le soir.

A ce jour, la commune d'Asson ne possède pas de centre de loisirs.

Le mercredi, un service de cantine est assuré. Par la suite, un transport organisé par la commune achemine les enfants au centre de loisir de Coarraze pour répondre au besoin des familles (En moyenne 10 enfants).

Les activités extrascolaires répertoriées sur la commune d'Asson sont :

- Le handball (club sportif).
- La bibliothèque municipale.
- Le centre équestre.

Besoins répertoriés pour les maternelles :

- Des temps de calme.
- Des temps de transition doux pour les plus petits.
- Des activités favorisant l'autonomie, le savoir vivre ensemble et le partage.

Besoins répertoriés pour l'élémentaire :

- Des activités culturelles, sportives et artistiques.
- La découverte de nouvelles activités sportives.
- Des activités favorisant le savoir vivre ensemble et la gestion du temps.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- La bibliothèque municipale.
- Le parcours de santé.
- Le tissu associatif relativement riche (club de hand, Asson animation, acti'santé).
- Un complexe sportif pouvant accueillir plusieurs activités en même temps.
- La richesse du territoire : le zoo d'Asson, la vélo route Pyrénées gave Adour pour l'activité VTT, l'environnement, la nature (diversité de la faune et de la flore), les grottes de Bétharram, l'agriculture (fermes pédagogiques).
- La volonté partagée des acteurs locaux de proposer un PEDT de qualité.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

- L'éloignement des différentes structures sur la commune (salles de sport, écoles) nécessitant des déplacements en bus chronophage avec un coût financier.
- Le manque de structures dans un village en plein essor (construction d'une extension du groupe scolaire en cours).
- L'adaptation des horaires de transport scolaire en fonction de l'AO1 et de l'AO2 et des horaires des deux écoles.
- L'éloignement de la commune par rapport aux centres d'intérêt culturels, artistiques et sportifs (piscine, musées, maison de l'adolescence, école de musique intercommunale, etc.)

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Promouvoir un égal accès des enfants aux activités sportives, culturelles et artistiques par la gratuité et la diversité de ces dernières.
- Proposer aux enfants des activités pédagogiques qui sont complémentaires des enseignements qu'ils reçoivent, sans pour autant s'y substituer et dans le respect des projets d'école (validation préalable du contenu de l'atelier éducation à la santé par l'équipe pédagogique).
- Permettre aux enfants des deux écoles de se connaître, de partager et d'échanger en mettant en commun ce temps d'activités.
- Harmoniser et enrichir le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- Faire découvrir de nouvelles activités pour les sensibiliser à des pratiques culturelles, artistiques et sportives autres.
- Favoriser les conditions du vivre ensemble.
- Développer des capacités d'écoute, d'entraide et de coopération (jeux collectifs, travail en petit groupe etc.).
- Permettre aux enfants de développer le savoir vivre ensemble, le savoir être, le partage et l'échange.
- Développer la cohésion et l'esprit d'équipe.
- Permettre aux enfants de devenir des acteurs responsables.
- Prendre des initiatives, être créatifs et réaliser des projets individuels et collectifs.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : non

Contrat éducatif local (CEL) : non

Contrat de ville : non

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : non

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : non

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : existant au sein de la communauté de commune du Pays de Nay

Autres : néant

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Éveil musical, chant, loisirs créatifs, éducation à la santé, danse, VTT, handball, rugby, football, initiation à la faune et à la flore, ateliers de biodiversité, jeux de société, contes.

Nouvelles propositions et axes de réflexion: jardin pédagogique, échecs, escalade, informatique, activités en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté (associations locales à but humanitaire), formation aux gestes de premiers secours.

Le niveau pour chaque activité est de l'initiation.

Seuls les enfants de PS et MS sont destinataires de l'activité «atelier d'éveil» qui sont animés par deux à trois ATSEM. Les PS ont un temps de repos et rejoignent les MS pour participer à des jeux de sociétés, ronde, contes ou chant, psychomotricité et jeux d'équilibre, éducation à la santé (hygiène alimentaire, prévention). Un goûter clôture ce temps d'éveil. Il permet aux enfants de PS et MS de partager un moment convivial.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui non

Si oui, avec l'école du Bourg et l'école du Pont Latapie

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires

proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

Si oui en indiquer les modalités :

Partenaires du projet :

-Partenaires institutionnels : l'école du bourg, l'école du Pont Latapie, la commune d'Asson

-Partenaires associatifs : la bibliothèque municipale, les clubs sportifs (handball, football, rugby, VTT), associations (CSO Mali, ACTI'SANTE, Asson animation).

-Autres partenaires (cf tableau) : ATSEM, parents bénévoles.

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
Ateliers d'éveil	Mairie d'Asson	Employés communaux	
Eveil musical, chant	Ecole Gramont	Professeur de musique	Convention
Eveil musical, chant	La fée des sons	Auto entrepreneur	Convention
Loisirs créatifs	Les créations de Geneu	Association	Convention
Ateliers de biodiversité	Zoo d'Asson	Animatrice zoo	Convention
Escrime	Comité départemental d'escrime	Fédération	Convention
Education à la santé	Acti'santé	Association IDE	Convention
Eveil corporel à la musique	Gras Emilie	Auto entrepreneur	Convention
Handball	Asson Sport	Association sportive	Convention
VTT	Bénévoles	Enseignants	Convention
Rugby	USCN rugby	Association sportive	Convention
Football	ESNVV	Association sportive	Convention
initiation à la faune et à la flore	Fédération de chasse des PA	Educateur environnement	Convention
Jeux de société	Ludothèque	Employés communaux	
Bibliothèque municipale	Mairie d'Asson	Employés communaux	

Structure de pilotage :

Représentants des enseignants :

- M Aubert directeur de l'école du Pont Latapie
- M Bonnel Directeur de l'école du Bourg

Représentants des parents d'élèves pour l'école du Pont Latapie :

- Me Claire Badet
- Me Sophie Gassie

Représentants des parents d'élèves pour l'école du Bourg :

- M Gérard Courreye
- Me Aurélie Siméon

Représentants des associations locales :

- Audrey Van Hooren (acti'santé)
- Michèle Larrousse (Asson Animation)
- Marie-Laure Saubatte (Asson Sport)

Représentants du personnel communal :

- Cécile Batcrabère (ATSEM de l'école du Pont Latapie)
- Angélique Hourquet (ATSEM de l'école du Bourg)

Représentants des élus :

- Marc Canton, maire
- Delphine Craspay, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires
- Sandrine Larbiouze et Michèle Navarro, commission éducation

Représentant de l'Education nationale :

- Maryse Cuyaubère, DDEN de l'école du Pont Latapie

Coordination du projet assuré par : Delphine Craspay, adjointe au Maire

Nom et prénom des responsables pédagogiques

- Mr Aubert directeur de l'école du Pont Latapie
- Mr Bonnel directeur de l'école du Bourg

Mr Aubert

1, chemin du Pont Latapie 64800 Asson

Téléphone: 05.59.71.03.68

Adresse électronique : assonlatapie.ecole@orange.fr

Mr Bonnel

1, rue du littor 64800 Asson

Téléphone : 05.59.71.02.37

Adresse électronique ecole-primaire-asson-bourg@wanadoo.fr

Modalités de pilotage :

- Mise en place du comité de pilotage garant de la bonne application du projet approuvé.
- Commission éducation au niveau des élus dès que besoin.
- Bilan réalisé à chaque cycle par un élu de la commission éducation sur le terrain (visite de chaque atelier sur un vendredi).
- Réunion de régulation et de coordination avec le personnel communal faisant suite à la visite des ateliers dans le but d'améliorer la mise en place des activités et la prise en charge des enfants.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : deux à trois fois dans l'année scolaire dont un à mi-année et un après avoir dépouillé les questionnaires de satisfaction.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs **quantitatifs** (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- le nombre d'enfants inscrits par cycle et par activité
- le nombre de participants par cycle et par activité

Indicateurs **qualitatifs** :

-diffusion aux vacances de printemps d'un questionnaire satisfaction composé d'une partie adressée aux parents, une partie adressée aux enfants et d'une zone d'expression libre.

-La satisfaction des enfants lors des activités, le retour des parents et du personnel communal sur le terrain.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

Un bilan en Mai, avec comme support le résultat des questionnaires de satisfaction, permettra de répondre de façon adaptée aux réajustements nécessaires.

Signataires du projet :

Mairie

Ecole du Bourg

Ecole du Pont Latapie

DDEN

Date de signature prévue : Avril 2015

Liste des annexes :

- Carte de la commune
- « La réforme des rythmes scolaires à Asson »
- La fiche d'inscription aux APS
- la fiche de renseignements
- la convention signée
- le compte rendu des conseils d'écoles du Pont Latapie et du Bourg.